



Donation en provenance de compte offshore

Par **melimelei**, le **21/01/2013** à **23:55**

Bonsoir,
voici en résumé la préoccupation:

Une donation d'une très grosse somme d'argent doit être effectuée en provenance d'un compte numéroté offshore (donc anonyme) vers une banque française.
Le donateur doit-il prouver la provenance de l'argent? Quels sont les risques pour le donateur de transférer cet argent (depuis ce compte offshore) en Europe?

J'espère que vous pourrez m'éclairer...
Merci beaucoup!

Par **melimelei**, le **22/01/2013** à **09:52**

Merci de votre réponse, c'est ce qui me semblait... (quelqu'un me disait l'inverse mais je doutais fortement et justement!)
Bonne journée à vous !